

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
09 septembre 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 09 septembre 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel
Madame Nicole Després
Madame Denyse Leduc
Monsieur Langis Proulx

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

04 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion avant de débiter.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 136-19

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT 2019

Résolution No 137-19

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 06 août 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2019.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 138-19

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 AOÛT 2019

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	3 105.25\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	2 148.63\$
Dépenses compressibles :	26 584.84\$
Frais fixes opération entreprise :	65.25\$
Int. Prêt No1 Finan. Temporaire édifice mun. :	6 553.47\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égoût :	199.46\$
Int. sur emprunt temporaire :	295.32\$
Int. Prêt No5 Niveleuse :	1 269.94\$
Int. Prêt No6 :	787.69\$
Païement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Juillet 2019 :	7 012.68\$
Salaires des employés :	13 914.96\$
Total des dépenses pour août 2019 :	62 118.73\$

REVENUS AU 31 AOÛT 2019

Cour municipale :	104.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	222.08\$
Location du Gymnase:	90.00\$
Mutation :	338.34\$
Taxes foncières générales :	7 938.86\$
Redevance : Éolien :	11 650.00\$
Ristourne assurance MMQ :	1 574.00\$
Service de garde au Camp de jour :	255.40\$
Total des revenus pour août 2019 :	22 172.68\$
Solde en banque au 31 août 2019 :	-50.25\$
Solde en banque dans crédit variable :	113 074.54\$

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR DAVE CÔTÉ

Monsieur Yves Detroz, maire, mentionne et dépose la lettre de démission de monsieur Dave Côté en séance tenante.

AVIS DE VACANCE: POSTE DE CONSEILLÉ
Résolution No 139-19

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller suite au à la démission de monsieur Dave Côté. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE
Résolution No 140-19

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer la municipalité de La Trinité-des-Monts, municipalité alliée contre la violence conjugale.

CONFÉRENCE DÉJEUNER SUR LE «PACTE FISCAL 2019»

Résolution No 141-19

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts autorise madame Nadia Lavoie, madame Joëlle Lepage et monsieur Langis Proulx à participer à la conférence déjeuner sur le Pacte fiscal auras lieu à l'Hôtel Gouverneur à Rimouski, de plus la municipalité défraie les coûts d'inscription de vingt dollars (20\$) par personne.

La dite conférence comportera les sujets suivants :

- connaître les grands axes de la réforme fiscale proposée;
- faire état des négociations avec le gouvernement du Québec;
- donner des exemples concrets de la transformation de la fiscalité qui touchent les municipalités, les entreprises et les contribuables.

COLLOQUE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX, ZONE 12

Résolution No 142-19

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale à participer au colloque de L'ADMQ, Zone 12 qui se tiendra à la municipalité du Lac au Saumon au cout de soixante-dix dollars (70\$) plus les frais de déplacements.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT #243-19 REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT #231-18 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 182 300\$

Résolution No 143-19

Attendu que Conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables.

En conséquence, il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, modifie l'article 2 du règlement 243-19

La correction est la suivante:

À l'article 2 du règlement #243-19, il est inscrit:

«ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme **«PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 5.1»** pour la partie bureau municipal est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 947 380\$.»

«ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme **«PROGRAMME FCD-COLLECTIVITÉ FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS-VOLETS INFRASTRUCTURES COLLECTIVES»** pour la partie bibliothèque est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 246 960\$.»

Les passages sont remplacés par les suivants:

«ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme **«PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-**

MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 5.1» pour la partie bureau municipal est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 947 380\$, conformément à la convention intervenue entre le ministre monsieur Martin Coiteux ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 26 mars 2018, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe D»

«ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme «**PROGRAMME FCD-COLLECTIVITÉ FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS-VOLETS INFRASTRUCTURES COLLECTIVES**» pour la partie bibliothèque est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 246 960\$, conformément à la convention intervenue entre la ministre madame Marie Montpetit, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et le ministre monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, le 22 mai 2018, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe E»

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h26 à 19h29.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h48 à 19h54.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 144-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lise Lebel que la séance soit levée. Il est 19h57.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2019

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.